



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.10/L.320
3 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION PRESENTEE PAR Mme BETTY GRAEBER, CONCERNANT
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

402 K. Street
Hoquiam, WA 98550

Le 21 janvier 1983

Monsieur l'Ambassadeur Fred Zeder
Office for Micronesian Status Negotiations
Room 3556
Washington, D. C. 20240

Monsieur l'Ambassadeur,

Je tiens à vous faire part de ma préoccupation au sujet du plébiscite qui doit avoir lieu aux Palaos le 10 février. J'apprends que le Sénat palaosien a exprimé "sa désapprobation devant le travail inadéquat effectué dans le cadre du programme d'éducation politique, devant l'absence d'information et l'amas de renseignements erronés". Dans ces conditions, il me paraîtrait souhaitable de reporter à la fin du printemps ou au début de l'été la date retenue actuellement pour la consultation. Les Etats-Unis ont le devoir de s'assurer que le peuple palaosien est prêt pour cette élection.

Je suis également préoccupée par la façon dont est rédigé le bulletin de vote. S'agissant de la proposition 1, le libellé de la seconde question concernant les restrictions que devront respecter les Etats-Unis en matière d'armes nucléaires est trompeur. Par ailleurs, en ce qui concerne la proposition 2, j'estime que le bulletin de vote devrait laisser le choix entre trois possibilités : 1) un lien avec les Etats-Unis plus étroit que la libre association telle qu'elle est énoncée dans les accords actuels; 2) un lien de libre association avec les Etats-Unis mais moins étroit que celui qui est décrit dans les accords actuels et 3) l'indépendance.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Betty GRAEBER